



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-408**

#### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE QUE :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2021, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 2021-408 modifiant le Règlement numéro 2020-381 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour promouvoir la construction de logements locatifs sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, en soutien au développement économique ».

Les règlements 2020-381 et 2021-408 ont reçu l'approbation requise par la loi, soit par les personnes habiles à voter le 7 mai 2021.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 2020-381 est entré en vigueur le 14 juillet 2020 par la publication de l'avis public d'entrée en vigueur.

Le règlement numéro 2021-408 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 11<sup>e</sup> JOUR DE MAI 2021**

**Katia Morin  
Greffière**